

Novembre 2008

DOSSIER DE PRESSE



41, quai d'Orsay
75343 PARIS Cedex 07
Tél. : 01 44 18 13 61
www.amfasso.fr



191, rue Saint-Honoré
75001 PARIS
Tél. : 01 55 04 89 00
www.adcfasso.fr



42, rue N. Dame des Champs
75006 PARIS
Tél. : 01 44 39 34 56
www.grandesvilles.org



42, boulevard Raspail
75007 PARIS
Tél. : 01 45 44 63 99
www.apvfasso.fr



5, rue Jean Barri
75006 PARIS
Tél. : 01 45 44 99 61
www.villesmoyennes.asso.fr



France Télécom-Orange
Direction des relations avec
les collectivités locales
6, place d'Alleray
75505 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 44 44 22 00
www.francetelcom.com

SOMMAIRE

<i>Avant-propos – Au sujet de la collection « Paroles d'élus »</i>	p. 3
Présentation de l'ouvrage « <i>pour une Europe innovante</i> »	
Introduction : pourquoi un ouvrage intitulé « <i>pour une Europe innovante</i> » ?	p. 4
- Quelle est l'ambition de cet ouvrage ?	
- Comment se procurer l'ouvrage ?	
- Comment ont été sélectionnées les initiatives présentées dans l'ouvrage ?	
Pourquoi un partenariat entre l'AMF, l'AdCF, l'AMGVF, l'APVF, la FMVM et France Télécom-Orange ?	p. 7
Interview croisée des partenaires	p. 14
Présentation de deux initiatives significatives	
Musée virtuel de l'Insurrection de Varsovie, comprendre et vivre l'histoire polonaise en numérique	p. 17
Télé-santé à Trikala (Grèce), pour une prise en charge à domicile des patients atteints de maladies chroniques	p. 19
Regard d'expert	
Les territoires européens face à l'enjeu de l'économie de la connaissance	p. 21
Annexes	
Cartes de présentation des initiatives innovantes en France et ailleurs en Europe, présentées dans l'ouvrage	p. 25
Contacts presse	p. 27

Avant-propos - Au sujet de la collection « Paroles d'élus »...

« **Paroles d'élus** » s'enrichit cette année d'un nouveau titre « **pour une Europe innovante** », **tome 4 d'une collection qui a vu le jour en 2005**, avec la parution d'un premier ouvrage intitulé « **pour des territoires ruraux innovants** ». Le fil conducteur de cette collection, tout au long de ces quatre années, reste **la force du témoignage des élus locaux**, porteur d'un projet s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication (TIC), mis en œuvre sur et pour leur territoire au bénéfice de chacun : citoyens, entreprises, collectivité elle-même.

Encouragés par l'accueil enthousiaste réservé par les élus locaux, chaque année, à « Paroles d'élus » et conscients que les TIC peuvent aujourd'hui faire partie intégrante des stratégies territoriales déployées par les collectivités dans tous les domaines de l'action publique, **les partenaires de la collection - associations nationales d'élus et France Télécom-Orange - ont souhaité inscrire dans la durée leur démarche de valorisation des pratiques et usages des TIC par les territoires**. La diffusion gratuite des ouvrages par chacun des partenaires, dans la limite des exemplaires disponibles, contribue au succès de « Paroles d'élus » auprès des représentants des collectivités territoriales, les élus et leurs plus proches collaborateurs comme les cadres territoriaux et les membres de leur cabinet.

La richesse et la diversité des témoignages font de cette collection, **une référence. Plus de 300 initiatives territoriales** valorisées dans les quatre ouvrages composant cette collection. C'est une véritable base de données, mise à la disposition des territoires, qui est ainsi constituée. Autant d'initiatives reproductibles, réalisées pour la moitié d'entre elles en partenariat avec France Télécom-Orange.

L'ambition des partenaires n'a fait que croître avec le temps (ils étaient 3 en 2005, ils sont aujourd'hui 6). En 2005, 42 initiatives étaient présentées dans l'ouvrage, contre 61 dans l'édition de 2006 « pour une France innovante », 90 dans l'édition 2007 intitulée « une France innovante », et plus de 100 cette année réunies dans « pour une Europe innovante ».

Au fil des ans, des **constantes** sont à noter, comme le soin de laisser la **parole aux élus locaux** dans la présentation de leur projet, la volonté de faire **œuvre pédagogique** par une présentation didactique et valorisante des bonnes pratiques territoriales, la place accordée à une **iconographie recherchée** pour incarner les territoires, le choix de **6 thématiques récurrentes** qui couvrent l'ensemble du spectre de l'action publique locale : développement économique, gestion interne de la collectivité, santé et social, services au public, tourisme et culture et éducation, toutes illustrées par des initiatives s'appuyant sur les TIC.

Si l'esprit de la collection et son ambition première sont demeurés intacts, « Paroles d'élus » a aussi connu **quelques évolutions**. Une **nouvelle rubrique** a vu le jour, en effet, en 2007, reconduite cette année, proposant un retour d'expérience sur quelques projets décrits dans les ouvrages précédents, des **paroles d'experts sur les TIC et territoires** ont aussi trouvé une tribune au sein de l'ouvrage. Parmi ces nouveautés, l'une d'entre elles connaît une forme d'aboutissement cette année avec « pour une Europe innovante ». **L'ouverture européenne**, en germe dès les premiers ouvrages (4 initiatives hors de France décrites en 2005 et 3 en 2006) se concrétise pleinement en 2008, année marquée par la présidence française de l'Union européenne, sous l'égide de laquelle la parution du tome 4 de « Paroles d'élus » se place.

- Présentation de l'ouvrage « *pour une Europe innovante* » -

Introduction

C'est dans un contexte singulier que s'inscrit la parution du tome 4 de la collection « *Paroles d'élus* » intitulé « *pour une Europe innovante* ». La volonté des partenaires de l'ouvrage « d'éclairer » les élus locaux sur la pertinence de l'utilisation des TIC dans tous les domaines de l'action publique prend tout son sens au regard du cadre récent, propre à la France, d'une nouvelle mandature, marquée par deux tendances de fond, qui elles caractérisent la plupart des pays européens : la maîtrise des dépenses publiques et la nécessité d'intégrer la dimension développement durable dès la conception et dans la mise en œuvre des politiques publiques locales.

Ces deux enjeux s'imposent aujourd'hui aux élus locaux français, et plus généralement européens, et semblent pouvoir être relevés en partie grâce à l'utilisation généralisée des TIC ainsi qu'aux usages innovants qui en découlent. José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, qualifie les réseaux de communication de « *systèmes nerveux de nos sociétés* » dans son avant-propos paru dans l'ouvrage, permettant autant d'innovations qui se traduisent concrètement par de nouveaux services et usages mis à la disposition de tous : citoyens, entreprises, territoires eux-mêmes.

A l'image des projets présentés dans « *pour une Europe innovante* » et portés par les élus locaux au bénéfice de tous, c'est aux institutions publiques locales européennes (collectivités françaises et territoires européens) et à leurs représentants, à se saisir des multiples opportunités offertes par les TIC afin d'élargir la gamme et la qualité des services rendus aux publics (citoyens, entreprises, touristes...), tout en améliorant l'efficacité et la proximité de l'action publique locale. Ce sont in fine, les territoires qui s'en trouvent valorisés et leur pouvoir d'attraction renforcé, dans un contexte de compétitivité accrue entre eux, tant à l'échelle nationale, qu'européenne.

C'est ce que donne à voir et à méditer la lecture de « ***pour une Europe innovante*** », ouvrage qui rassemble **107 initiatives TIC, menées par des collectivités de France métropolitaine et d'outre-mer et par des territoires de 10 autres pays européens** (Portugal, Espagne, Italie, Autriche, Belgique, Pays-Bas, Slovaquie, Pologne, Lituanie et Finlande), **pour 16 d'entre elles**.

Le tome 4 de la collection « *Paroles d'élus* » est le fruit d'une volonté commune, celle des partenaires de vouloir, cette année, repousser les frontières de la société numérique en construction, aux portes de l'Europe. **L'ouverture européenne** permet de croiser les regards des élus locaux français avec ceux de leurs homologues européens. Confrontés aux mêmes préoccupations concrètes : comment renforcer l'attractivité du territoire, accompagner la prise en charge du vieillissement de la population, lutter contre la désertification des territoires ou assurer le dynamisme économique local... les réponses apportées tiennent assurément compte des différences culturelles.

Les projets présentés sont soit des **expérimentations en cours**, soit des **projets aboutis**. Environ la moitié de ces initiatives a été réalisée en partenariat avec France Télécom-Orange. Ce sont toujours des **projets à forte valeur ajoutée** en termes de solutions, de services et d'usages innovants menés dans tous les domaines de l'action publique :

- **développement économique : 14 projets**
- **gestion interne de la collectivité : 11 initiatives**
- **santé et social : 12 projets**
- **services au public : 36 initiatives**
- **tourisme et culture : 14 projets**
- **éducation : 17 initiatives**
- **3 projets** (1 français et 2 issus d'autres pays européens) **illustrant la rubrique « Pour aller plus loin ».**

La rubrique « **Retour sur expérience** » s'attache à mesurer, pour la seconde année consécutive, comment sont perçus et utilisés dans le temps, les solutions et services innovants s'appuyant sur les TIC, mis en place par les collectivités depuis quelques années. Ces projets ont fait l'objet d'une présentation dans les ouvrages précédents de la collection « *Paroles d'élus* » et sont « revisités ». Cette fois, la parole n'est pas donnée aux élus à l'initiative du projet, mais plutôt aux **acteurs-utilisateurs** qui ont vu leur quotidien simplifié voire bouleversé par ces outils et services numériques. « *pour une Europe innovante* » présente ainsi **11 retours sur expérience**.

« *pour une Europe innovante* » est fidèle à l'esprit de la collection « *Paroles d'élus* ». C'est un hommage rendu aux élus locaux et à leurs collaborateurs, visionnaires quant au devenir de leur territoire, audacieux dans les choix qui engagent la collectivité et ses habitants, tout en restant pragmatiques dans la mise en œuvre des politiques publiques locales.

Comment se procurer l'ouvrage ?

L'ouvrage est mis gratuitement à la disposition des collectivités intéressées, qui en font la demande auprès du partenaire de son choix, dans la limite des exemplaires disponibles.

Quelle est l'ambition de cet ouvrage ?

Les initiatives décrites ont **valeur d'exemple** pour tous ceux qui s'interrogent sur la faisabilité et la viabilité de ce type de projet.

La démarche repose sur deux notions essentielles : **profiter de l'expérience** des uns et **valoriser le caractère reproductible** de chacun de ces projets auprès de tous (toutes réserve et nuance précisées sur la notion reproductibilité d'un territoire à un autre).

Il s'agit de **sensibiliser élus et décideurs locaux** à la pertinence de telles démarches pour ceux qui n'en seraient pas encore convaincus, d'**éveiller un peu plus la curiosité** de ceux qui s'y intéressent déjà et de partager **de nouvelles idées** avec ceux, de plus en plus nombreux, qui sont véritablement engagés dans l'aventure numérique.

Comment ont été sélectionnées les initiatives et les « Retours sur expérience » présentés dans l'ouvrage ?

Toutes les **initiatives issues de France métropolitaine et d'outre-mer**, présentes dans l'ouvrage « *pour une Europe innovante* », ont été sélectionnées, d'un commun accord, par les six partenaires, selon une méthodologie simple, fondée sur les critères suivants :

- projets innovants aboutis ou en cours d'expérimentation,
- projets reproductibles,
- projets à forte valeur ajoutée en termes de services et de nouveaux usages,

dans un souci scrupuleux de respect de l'équilibre géographique et politique des projets choisis. Il s'agit de donner à voir le visage d'une France métropolitaine et d'outre-mer numérique, représentative de la diversité et de la richesse des pratiques territoriales.

Les **projets des voisins européens de la France**, ont fait, quant à eux, l'objet d'une sélection rigoureuse basée sur la recherche d'une certaine représentativité géographique et territoriale. Ainsi, ces initiatives sont issues d'Europe du sud, d'Europe centrale et d'Europe du nord, tandis que les territoires, porteurs de projet, sont autant des territoires ruraux, rurbains, qu'urbains.

Le parti pris des partenaires a été de procéder à une sélection ambitieuse et exigeante, qui s'attache au caractère innovant des projets. Sur la base de ce critère, la pertinence des initiatives et la diversité de la nature des territoires valorisés ont présidé aux choix définitifs. Sur 80 projets identifiés initialement par l'ensemble des partenaires, seuls 16 d'entre eux ont été retenus cette année. Ils sont à l'image d'une certaine réalité numérique européenne qui illustre parfaitement la « révolution numérique silencieuse » en marche, partout en Europe .

En termes de **méthodologie**, tous les porteurs de projet ont reçu le même **questionnaire** comportant une vingtaine de questions portant sur :

- la présentation synthétique du projet,
- la description du contexte local,
- les enjeux du projet,
- la conduite du projet,
- le contenu du projet,
- les moyens engagés,
- le bilan (lorsque ce dernier est possible) et les perspectives envisagées à court et moyen termes.

Un **partenariat naturel, renouvelé** cette année, entre **l'AMF, l'AdCF, l'AMGVF, l'APVF, la FMVM et France Télécom-Orange**, s'est constitué pour tenter de dresser le portrait d'une Europe innovante en mouvement, dont de nombreux territoires misent sur les TIC pour construire leur avenir.

Pourquoi un partenariat renouvelé entre l'AMF, l'AdCF, l'AMGVF, l'APVF, la FMVM et France Télécom-Orange ?

Association des maires de France (AMF)

Fondée en 1907, reconnue d'utilité publique en 1933, l'Association des maires de France réunit aujourd'hui près de **36 000 adhérents**. L'AMF assure deux missions principales. Elle est une **force de proposition et de représentation** de ses adhérents auprès des pouvoirs publics, à ce titre elle intervient comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics partout où se joue l'avenir des communes, de leurs groupements et les conditions de leur développement. Parallèlement, l'AMF assure une fonction de **conseil, d'information et d'aide à la décision pour ses adhérents**. Les services de l'AMF sont mobilisés pour exercer un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire, ils effectuent un travail d'expertise permettant de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents d'EPCI.

Dans le cadre de la **Maison européenne des pouvoirs locaux à Bruxelles**, l'AMF relaie désormais les préoccupations et défend les intérêts des maires sur les dossiers européens.

« Cela fait maintenant trois années que l'Association des maires de France participe au projet 'Paroles d'élus'. Nous avons pu mesurer le chemin parcouru par les communes pour s'approprier les réseaux et les usages offerts par les technologies de l'information et de la communication. Aujourd'hui c'est au niveau européen que tout devra se jouer pour que les collectivités intègrent l'économie de la connaissance ».



Jacques PELISSARD
Président de l'Association des maires de France

Assemblée des Communautés de France (AdCF)

Fédération nationale des élus intercommunaux, l'AdCF représente, informe, conseille et accompagne depuis 1989 les communautés de toutes catégories, de la communauté de communes à la communauté urbaine. Forte de **plus d'un millier d'adhérents** (155 communautés urbaines et d'agglomération, 885 communautés de communes), l'AdCF assure depuis ses origines, la promotion de l'intercommunalité de projet et de services, fondée sur la « mutualisation » des compétences et des moyens des communes. De fait, elle a activement préparé et soutenu la loi Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 qui a donné naissance aux communautés de communes ; puis, en 1999, la loi « Chevènement » qui a créé les communautés d'agglomérations et simplifié le droit de l'intercommunalité. Elle milite actuellement pour une évolution profonde des cadres politiques et juridiques qui régissent l'intercommunalité.

Dans son rôle de veille législative et de proposition, l'AdCF s'appuie sur un conseil d'administration composé de 24 membres et un conseil d'orientation de 60 membres, ainsi que sur des commissions thématiques permanentes ou *ad hoc* qui contribuent à la préparation des positions de l'association.

Le caractère très évolutif des communautés a conduit l'AdCF à mettre à leur disposition une large gamme de services : des publications régulières (mensuel *Intercommunalités*, éditions, collaborations éditoriales dont « *Paroles d'élus* » est l'une des illustrations les plus exemplaires...), un Observatoire de l'intercommunalité qui offre les informations les plus complètes disponibles sur l'intercommunalité, un service d'assistance téléphonique, un programme de manifestations nationales et régionales (Convention nationale, colloques, séminaires régionaux...).

« En ce début de mandat, les équipes intercommunales qui ont accédé aux responsabilités ce printemps devront prioritairement travailler sur deux points précis : la mutualisation des services entre communes et communautés et le Grenelle de l'environnement.

S'agissant de la mutualisation, qui est en marche, les technologies de l'information seront indispensables pour optimiser l'effet de « rationalisation » entre échelons municipaux et intercommunaux. Elles doivent apporter une fluidité et une traçabilité de l'information qui permette une réponse rapide et adéquate à l'utilisateur quel que soit son point d'entrée.

Les systèmes d'information joueront également un rôle prépondérant pour répondre aux objectifs du Grenelle. Le suivi énergétique des bâtiments, l'individualisation par ménage de la production de déchets ménagers, l'optimisation de l'intermodalité et des transports publics... vont nécessiter la création de bases de données, l'utilisation de matériels communicants et de réseaux de capteurs, une excellente traçabilité.

A titre personnel, j'aspire aussi à ce que ces technologies contribuent à une redéfinition du lien de proximité entre élus et citoyens tout au long du mandat. Car les services directs aux habitants et « l'e-démocratie » restent les parents pauvres de l'exploitation du potentiel des TIC ».



Daniel DELAVEAU

Président de l'Assemblée des Communautés de France

Association des maires des grandes villes de France (AMGVF)

L'Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF) Depuis 1974, les maires et présidents des plus grandes villes et des plus grands groupements intercommunaux de France (de moins de 100 000 habitants) sont regroupés au sein de l'Association des Maires de Grandes Villes de France qui compte 95 membres. L'AMGVF participe pour la deuxième fois à cette initiative qui donne au tome 4 de la collection « Paroles d'Elus » la possibilité de découvrir des initiatives menées par des grandes villes et métropoles françaises.

« Les technologies de l'information et de la communication sont une chance pour les grandes métropoles que l'Association des Maires de Grandes Villes de France représente. Une chance pour répondre aux enjeux du XXI^e siècle : concilier services publics et développement durable, rapprocher les élus des citoyens... Il était naturel que pour la quatrième édition de Paroles d'Elus, l'AMGVF s'associe à cette initiative pour faire connaître les expériences menées dans les grandes métropoles. Je souhaite que cet ouvrage de grande qualité, réalisé sous la direction de France Télécom Orange, puisse permettre des retours d'expérience afin de générer de nouveaux projets innovants et fédérateurs »



Michel DESTOT

Président de l'Association des maires des grandes villes de France

Association des maires des petites villes de France (APVF)

L'Association des petites villes de France (APVF) **fédère depuis 1990 les villes de 3 000 à 20 000 habitants**, dans lesquelles vivent **19 millions de Français, soit 30 % de la population**. Ces petites villes, qu'elles soient périurbaines ou bourg-centres, sont un lien entre le monde rural et les grandes agglomérations ; la forte croissance de leur population depuis quelques années, hausse beaucoup plus marquée que pour les autres catégories de villes, prouve la volonté d'une large partie de la population de résider dans des villes « à taille humaine » offrant une gamme étendue de services aux publics et des infrastructures de qualité.

L'APVF rassemble aujourd'hui plus de 1 000 villes adhérentes ; elle se donne pour mission de représenter au mieux le point de vue des élus de petites villes afin de promouvoir un aménagement du territoire équilibré, ayant pour objectif d'offrir des services au plus près du public et reposant sur un partenariat équilibré entre l'Etat et les collectivités locales.

En publiant régulièrement des livres blancs affirmant ses positions et ses propositions sur nombre de sujets, en participant aux instances gouvernementales de concertation avec les collectivités locales, en relayant les inquiétudes et les satisfactions des élus de petites villes, l'APVF s'inscrit comme un véritable acteur du jeu institutionnel.

« Les élus de petites villes savent depuis longtemps que les technologies de l'information et de la communication sont un outil indispensable pour favoriser le développement économique sur leur commune. Ces technologies rendent les petites villes attractives auprès des entreprises mais aussi auprès de citoyens qui sont de plus en plus exigeants sur les services rendus par la collectivité pour améliorer leur qualité de vie. L'APVF participe pour la troisième année consécutive à cet ambitieux projet « paroles d'élus ».

*Le partage des expériences et des bonnes pratiques est un vecteur – trop souvent négligé – d'enrichissement des élus. **En s'associant à un ouvrage de valorisation des initiatives les plus innovantes dans les domaines les plus divers, l'APVF contribue ainsi à la réalisation de l'une de ses missions fondamentales : informer les élus et leurs collaborateurs de la qualité et de la diversité des politiques locales.** En outre, dans un contexte général de forte remise en cause de la présence des services publics dans les petites collectivités, il aurait été impensable que l'APVF n'apporte pas son concours à la mise en lumière d'actions et d'expériences audacieuses en faveur du maintien de ces services sur notre territoire ».*



Martin MALVY
Ancien ministre
Président de l'Association des petites villes de France

Fédération des maires des villes moyennes (FMVM)

La Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM) a été créée en 1988. Elle regroupe les **maires des villes centre dont la population est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants ainsi que les présidents des intercommunalités à fiscalité propre qui intègrent une ville moyenne**. Elle est présidée depuis 2001 par Bruno Bourg-Broc, maire de Châlons-en-Champagne.

La FMVM identifie et étudie les spécificités des villes moyennes et de leurs agglomérations, **pôles d'équilibre entre les métropoles régionales et les territoires ruraux**. Les villes moyennes et leurs intercommunalités sont des lieux de convergences et de mobilisation des énergies urbaines et rurales, où la qualité de vie constitue un facteur fort d'attractivité.

Organe de réflexion et de conseil, la FMVM est une force de proposition pour la défense et la reconnaissance des villes moyennes et de leurs intercommunalités. Paritaire dans ses instances de décision, elle compte aujourd'hui **180 adhérents**.

La FMVM est heureuse de participer à nouveau à la collection "Parole d'élus", qui permet de mettre en valeur l'offre de services numériques qui fait partie intégrante des stratégies développées par les élus des villes moyennes et de leurs intercommunalités. En effet, les **services numériques sont devenus un réel facteur d'amélioration de la qualité de vie dans les villes moyennes, et leurs agglomérations. Ils facilitent les relations entre les habitants et l'administration, favorisant proximité et transparence.**

*« Les technologies de l'information et de la communication permettent d'améliorer l'efficacité du service rendu aux administrés, notamment grâce à la mise en place de services aux citoyens. Le rapport entre élus et citoyens change au profit d'une plus grande proximité. Enfin, ces technologies offrent une formidable possibilité d'améliorer la gestion interne de nos villes et intercommunalités, que ce soit en termes de coordination, d'efficacité ou de qualité de services rendus aux habitants. **La mise en réseau et le partage d'information méritent d'être encore développés, il en va de l'efficacité de l'action publique** »*



Bruno Bourg-Broc

Maire de Châlons-en-Champagne

Président de la CA Cités en Champagne`

Président de la Fédération des maires des villes moyennes

Orange, partenaire pour des territoires innovants

Encore « nouvelles » hier, les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont aujourd'hui présentes à tous les niveaux de l'activité économique et de la vie de la société. A la fois acteurs et bénéficiaires de cette dynamique, les collectivités territoriales remplissent des missions de service public et donc des exigences spécifiques.

Orange participe, aux côtés des collectivités, au développement de services et d'usages innovants adaptés à leurs besoins. Ce quatrième tome traduit la volonté de mettre en évidence la diversité des initiatives qui fleurissent en France et partout en Europe, mais aussi de démontrer, par l'exemple, la convergence d'intérêt entre les attentes des citoyens, la volonté des acteurs publics et l'action d'un opérateur privé.

Depuis le lancement du 1^{er} tome, en 2005, les efforts considérables d'investissements du Groupe ont aujourd'hui porté leurs fruits :

- plus de 98% de la population française a désormais accès à une offre internet haut débit ADSL, ce qui fait de la France l'un des premiers pays au monde dans ce domaine. De plus, depuis l'été 2008, 98 % des foyers français peuvent également bénéficier du triple play (TV + Téléphone + Internet),
- des solutions concrètes existent aujourd'hui pour couvrir les 1,7 % de la population restante et donc d'atteindre les 100 % de couverture de la population grâce notamment aux solutions NRA Zone d'ombre et satellite NordNet pour les habitations dispersées;
- le haut débit mobile est aussi une réalité avec une couverture Orange de 99 % en 3G et *Edge*, et la couverture en très haut débit mobile progresse chaque jour, avec la 3G+, et le déploiement déjà initié du *HSDPA* (High Speed Downlink Packet Access);
- pour les entreprises, toutes peuvent aujourd'hui accéder à des débits au minimum de 2 Mbt/s symétriques quel que soit leur implantation géographique sur le territoire national et dans les zones d'activités économiques à des débits allant jusqu'à 100 Mbt/s,
- enfin, afin d'anticiper les usages du très haut débit pour les particuliers Orange a démarré le pré déploiement de la fibre dans certains quartiers parisiens et de sa proche banlieue, et dans 10 villes de France depuis 2007.

Dans une logique de services, France Télécom-Orange cherche à répondre au mieux aux attentes des collectivités locales, dans une logique de progrès, d'apporter le meilleur de la technologie. Avec cette double dimension, Orange a conçu un bouquet de services innovants dans 3 univers : faciliter la vie des citoyens, renforcer l'attractivité des territoires et contribuer à optimiser la gestion interne des collectivités.

Présent dans plus de 10 pays européens, Orange participe, aux côtés des élus, à l'aménagement des territoires avec la conviction que le progrès doit profiter au plus grand nombre pour construire ensemble un avenir durable au bénéfice de chacun des territoires des citoyens et des entreprises.

*« Le développement des technologies de l'information et de la communication constitue une véritable révolution silencieuse qui ne fait que commencer. Les besoins et les attentes des citoyens européens vont bien au-delà d'une simple curiosité. La diffusion des TIC sur l'ensemble des territoires pour le bénéfice de tous est bien une priorité pour le Groupe. **Pour une Europe innovante, quatrième tome d'une collection entièrement dédiée aux collectivités territoriales, montre la volonté d'Orange de participer, aux côtés des élus locaux européens, à cette transformation sociétale.** »*



Bruno JANET

Conseiller spécial du président, directeur des relations avec les collectivités locales de France Télécom-Orange

- Interview croisée des partenaires de l'ouvrage -

Dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques et au regard des enjeux de développement durable intégrés dorénavant par les territoires, quelles sont les perspectives offertes par l'usage des technologies de l'information et de la communication, à court et moyen termes, tant en France qu'à l'échelle européenne ?

Jacques PELISSARD - président de l'AMF. Le nouveau mandat municipal place les maires face à de nouveaux défis. Le développement de l'usage des technologies de l'information et de la communication au service des citoyens et des territoires est un enjeu majeur de cette mandature. Aujourd'hui, grâce au développement d'une économie immatérielle, ou économie de la connaissance, les collectivités locales disposent de nouveaux outils qui leur permettent d'optimiser leur gestion interne. On peut penser notamment à la gestion des ressources humaines qui peut être améliorée grâce à de nouveaux logiciels, à la généralisation des points visio-public qui rapprochent les administrations de leurs administrés, à l'accès facilité aux différents services de la commune ou encore à l'enrichissement de l'enseignement via des cours et des échanges en visioconférence.

Ainsi, les TIC, en permettant une baisse des coûts de fonctionnement de la collectivité ou la réduction des déplacements des personnes, constituent un facteur important de maîtrise des dépenses publiques et une réponse efficace aux enjeux de développement durable désormais intégrés dans les politiques locales.

Lorsqu'elles bénéficient des infrastructures réseaux adéquates, les collectivités locales sont des moteurs pour l'adoption et le développement de services et d'usages innovants. Le défi à relever est maintenant de permettre à toutes nos communes, en France et en Europe de manière plus générale d'avoir accès à des réseaux haut débit performants, de façon à éviter qu'une seconde fracture numérique ne fasse son apparition. Face à ces enjeux et dans une économie en mouvement, une réflexion globale menée au niveau européen serait profitable, tant pour favoriser une gestion plus numérique de nos communes que pour l'encadrer ou en garantir le développement.

Que nous apprennent les initiatives européennes présentées dans le tome 4 de la collection « Paroles d'élus », à nous élus locaux français ? Et que donnons-nous à voir à nos voisins européens ?

Daniel DELAVEAU - président de l'AdCF. « les nombreux projets européens présentés dans ce 4^{ème} opus de « Paroles d'élus » lui apportent une grande valeur ajoutée. Je remarquerais d'abord que beaucoup de thématiques sont similaires et qu'il n'y a pas là d'exception française : dématérialisation et simplification de démarches administratives, développement durable, valorisation du patrimoine naturel et culturel... Mais au-delà de problématiques communes, il me semble que le citoyen ou l'utilisateur y sont placés au centre des réponses apportées, plus qu'en France. Les solutions apparaissent « pensées pour eux » et non « mises à disposition de ». Cela tient certainement au fait que pour notre part, au vu de nos spécificités territoriales et administratives, nous avons d'abord eu à régler des problèmes d'infrastructures et de compatibilité entre systèmes informatiques et services publics et avons parfois privilégié des solutions techniques.

C'est donc une source d'inspiration, même si je ne doute pas qu'à l'inverse, s'agissant de la santé ou des services aux populations, nombre d'expériences initiées par les collectivités françaises devraient intéresser nos voisins. »

A la lecture de la centaine d'initiatives TIC présentées dans l'ouvrage, les territoires européens, quelle que soient leur nature et leur taille, misent sur les TIC pour construire leur avenir. Existe-t-il selon vous une catégorie de territoire idéale ou particulièrement pertinente pour penser son développement à travers le prisme des TIC ?

Michel DESTOT – président de l'AMGVF. « Aujourd'hui, et comme le montre très bien l'ouvrage, l'ensemble des domaines d'intervention des collectivités territoriales sont impactés par les technologies de l'information : développement économique et touristique, éducation, gestion des formalités administratives, développement durable, transports urbain... Pour chacune de ces thématiques, le territoire sur lequel il est pertinent de concevoir son projet TIC variera d'un pays à l'autre, voire d'une région à l'autre. Pour les grandes villes et agglomérations françaises, qui sont en contact quotidien avec la population, la priorité est à la modernisation, grâce aux TIC, des services publics de proximité : transports urbains, téléservices autour de la petite enfance et des équipements sportifs et culturels, dématérialisation des procédures dans le domaine de l'état civil et de l'urbanisme... Ce qu'il faut c'est que l'Administration, « le back office », c'est-à-dire les services, soit transparente pour l'utilisateur : Peu importe qui fait quoi, ce sont aux différents intervenants – communes départements régions, intercommunalité – de se mettre en capacité de communiquer et d'échanger les informations nécessaires au traitement des demandes des usagers. »

Quels sont les interlocuteurs, naturels et légitimes, des élus locaux et des collectivités territoriales françaises auprès de l'UE, susceptibles de les orienter et de les conseiller lorsqu'ils s'engagent dans un projet TIC ?

Martin MALVY - président de l'APVF. Les collectivités locales, les petites villes en particulier, ont souvent le sentiment d'être très seules lorsqu'elles envisagent de mettre en place un projet spécifique et complexe, dans le domaine des TIC notamment, et lorsqu'elles souhaitent obtenir un financement approprié, européen notamment.

Trouver le bon interlocuteur, remplir le bon dossier, savoir frapper à la bonne porte pour trouver de l'aide dans le montage d'un dossier sont des tâches très ardues pour nombre d'élus locaux. Cette gestion périphérique au projet est une tâche lourde et complexe, elle demande un investissement très fort, peut-être plus fort que le projet lui-même. S'engager dans des initiatives au financement complexe et comportant de multiples démarches est un véritable sacerdoce pour nombre d'élus qui préfèrent y renoncer. Et c'est dommage, car l'accompagnement de la part des pouvoirs publics nationaux et européens existe. Les aides disponibles permettent bien souvent de réaliser des politiques audacieuses innovantes, mais dont le coût ne peut être assumé par les seules collectivités locales, notamment les plus modestes.

Les associations d'élus ont pour rôle d'aider les élus locaux à mobiliser les fonds disponibles et à trouver les interlocuteurs les plus pertinents pour chaque type de projet. Par des sessions de formation, par des veilles juridiques, par une communication régulière ou par des conseils personnalisés, les associations d'élus et notamment l'APVF sont un lien nécessaire et efficace entre les élus et les institutions françaises et européennes.

Comment les acteurs européens mettent-ils les TIC au service de l'attractivité et de la compétitivité de leurs territoires, dans tous les domaines de l'action publique ?

Bruno BOURG-BROC, président de la FMVM : « Il est indispensable que tous les acteurs (entreprises, Etats, Institutions européennes, ressortissants européens) travaillent en étroite relation avec les collectivités territoriales sur la question de la compétitivité des territoires. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) nous permettent de participer et d'influer sur la connaissance et l'information. Elles constituent en outre l'un des moyens incontournables d'atteindre 'l'objectif de Lisbonne', à savoir, faire de l'Union européenne l'économie la plus compétitive et la plus dynamique au monde d'ici à 2010. En matière de compétitivité des territoires, les TIC vont nous permettre, non seulement de renforcer la cohésion humaine et sociale, mais aussi d'attirer les entreprises sur notre territoire. En effet, les TIC sont un levier important pour le développement économique territoires : elles permettent d'offrir un service de meilleure qualité aux entreprises, d'attirer les investisseurs, de faciliter les échanges. Nous comptons beaucoup sur l'ouvrage « Parole d'élus » pour sensibiliser nos collègues européens sur ce thème et aussi les inviter à travailler ensemble. Il est important que les collectivités territoriales et notamment les villes moyennes s'impliquent dans la mise en place de services utilisant des technologies de l'information et de la communication de manière concertée. Aussi, les transferts d'information et de savoir-faire doivent se faire dans le cadre de réseaux européens. Les échanges en matière des TIC sont une nouvelle forme de coopération d'ordre économique et, j'ose même dire, de « jumelage moderne » entre nos villes européennes. »

Pensez-vous qu'aujourd'hui les TIC concernent l'ensemble des générations, et ce dans l'ensemble des pays européens ?

Bruno JANET – Conseiller spécial du président, directeur des relations avec les collectivités locales de France Télécom-Orange. « Oui les technologies de l'information et de la communication (TIC) permettent aujourd'hui d'aider les élus à trouver des solutions concrètes, innovantes, pour répondre aux attentes et exigences de tous, et ce, dans tous les domaines de l'action publique : l'éducation, la santé et l'accompagnement social, le dynamisme des services publics de proximité rendus en milieu rural, le développement économique... Les initiatives locales présentées dans « *pour une Europe innovante* » en sont autant d'exemples concrets et foisonnants, qui témoignent de la richesse et des potentialités des TIC, mises au service de l'imagination des élus locaux dans le cadre de leurs politiques publiques. Autre enseignement délivré par l'ouvrage, l'usage des TIC transcende les générations, mais aussi la nature et à la taille des territoires et enfin, les frontières ! En effet, les problématiques quotidiennes auxquelles sont confrontés les élus européens sont bien souvent les mêmes, d'un territoire à un autre. Face à cet état de fait, force est de constater, qu'au-delà des différences culturelles bien réelles dans l'approche de la solution adoptée, les élus et leurs équipes, participent activement à la construction silencieuse d'une Europe numérique dont les contours se dessinent au quotidien.

- Présentation de deux initiatives significatives -

Musée virtuel de l'Insurrection de Varsovie Comprendre et vivre l'Histoire polonaise en numérique www.1944.wp.pl

En 2004, à l'occasion du soixantième anniversaire de l'Insurrection de Varsovie (1^{er} août au 2 octobre 1944) - événement historique majeur pour toute la nation polonaise - un musée éponyme ouvre ses portes. Situé au cœur de la capitale et implanté dans d'anciens bâtiments industriels réhabilités, le musée de l'Insurrection de Varsovie se distingue par sa grande modernité architecturale et muséographique, notamment par la richesse et la qualité des contenus multimedia. Depuis le mois d'avril 2008, ce lieu d'histoire et de mémoire connaît une seconde vie grâce au lancement du musée virtuel de l'Insurrection de Varsovie qui vient prolonger et enrichir le projet sur Internet, tout en ouvrant ses portes à tous, notamment aux jeunes générations. Tel est l'objectif poursuivi par la Fondation du Groupe Telekomunikacja Polska maître d'œuvre de cette initiative.

Transmettre des connaissances et des émotions grâce au musée virtuel

L'idée originale du musée virtuel de l'Insurrection de Varsovie est née en 2006 dans le cadre d'un programme interne de Telekomunikacja Polska (Groupe FT), qui permet aux salariés du groupe de présenter des projets innovants. L'un d'entre eux a réfléchi au concept de musée virtuel, pour aller au-delà d'une simple visite de pages html présentant des collections d'objets ou de tableaux du passé. Le choix du sujet, portant sur une période toujours douloureuse de l'histoire contemporaine polonaise, s'est imposé naturellement. Les équipes scientifiques du musée de l'Insurrection de Varsovie acceptent avec enthousiasme de relever le défi de ce qui s'apparente à une première en Pologne. Le maître d'œuvre du projet, la Fondation du Groupe TP le finance entièrement. L'équipe dédiée au projet, composée d'une dizaine de personnes, relève de nombreuses difficultés techniques et technologiques qui font du musée virtuel de l'Insurrection de Varsovie un projet lourd à monter. Les ambitions pédagogiques et de présentation en termes, d'animations, d'interactivité, de rendu en 3D des objets de la collection, d'enrichissement de la collection permanente par un apport d'éléments nouveaux sont fortes. Ainsi, il a fallu manipuler 30 000 photos et réaliser plus de 500 scans pour créer les images en 3D, exhumer plus de 350 documents d'archive, mener 50 entretiens avec des insurgés toujours vivants. De même « le mur virtuel de la mémoire », identique à celui qui se trouve dans le parc de la Liberté à Varsovie, est une véritable prouesse technique. En tapant une lettre de l'alphabet il est possible de retrouver le nom et des informations biographiques concernant un insurgé. La visualisation du Varsovie d'avant l'Insurrection, les nombreux objets présentés en 3D « plus vrais que nature », les vidéos des insurgés rescapés permettent non seulement de comprendre l'événement mais de le vivre presque au jour le jour. Les craintes de certains de voir le musée virtuel concurrencer frontalement le musée de l'Insurrection de Varsovie n'ont plus lieu d'être aujourd'hui. Avec plus de 400 000 visiteurs uniques sur le site à la fin du mois de septembre 2008, la visite virtuelle du musée n'a pas fait baisser le taux de fréquentation du musée de l'Insurrection de Varsovie. Il semblerait même que les deux démarches soient complémentaires et suscitent une curiosité réciproque qui bénéficient aux deux musées.

Mettre l'Histoire nationale de la Pologne à la portée des jeunes générations

Le lancement du musée virtuel de l'Insurrection de Varsovie a rencontré un très bon accueil auprès du public et de la presse. Cette dernière salue l'originalité de l'idée, de son traitement et le choix de mettre les TIC au service de la valorisation du patrimoine culturel et historique polonais. Car ce site devient un outil pédagogique puissant pour accéder à la connaissance historique mais aussi transmettre et diffuser des savoirs au plus grand nombre. Les versions anglaise et allemande du site sont attendues très prochainement tandis qu'une version française serait à venir. Il s'agit de permettre aux nombreux émigrés polonais de l'époque, ainsi qu'à leurs descendants, d'avoir accès à une page décisive de l'histoire contemporaine de la Pologne. Mais ce sont bien les jeunes générations, dont les nouvelles technologies et le monde virtuel font partie intégrantes de leur quotidien, qui sont approchées par cette initiative. Une façon de mettre l'Histoire à leur portée et de les séduire, en utilisant les outils et les codes qui leurs sont familiers. D'autres musées polonais ont depuis lors pris contact avec la Fondation du Groupe TP pour renouveler l'expérience du musée virtuel de l'Insurrection de Varsovie à d'autres sujets de nature historique, à dimension nationale. C'est le cas du Musée d'Histoire des Juifs Polonais par exemple, en cours de construction à ce jour, qui a pour ambition de retracer 1 000 ans d'histoire des juifs en Pologne.

Dans un pays où, au début des années 1990, 30 % des foyers étaient équipés d'un téléphone fixe¹, l'accès au haut débit Internet et l'équipement informatique des foyers constituent des enjeux de taille à relever, qui nécessitent des efforts conséquents, menés depuis une dizaine d'années. Aujourd'hui, 54 % des foyers polonais sont équipés d'un ordinateur (soit 54% des 11 millions de foyers pour une population totale de 39 millions d'habitants) tandis que 30 % de la population a accès au haut débit Internet et 41% à internet². Le musée virtuel de l'Insurrection de Varsovie s'inscrit dans cette dynamique en plaçant l'accès aux savoirs et à la connaissance de l'Histoire nationale, au cœur de la construction de la « société de l'information » en Pologne. La Fondation du Groupe Telekomunikacja Polska est un acteur majeur de cette évolution qui depuis décembre 2005 œuvre au quotidien pour que de grands projets menés dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la culture, s'appuyant sur les nouvelles technologies, voient le jour.

Pour en savoir plus,

Jadwiga CZARTORYSKA,

PDG de la Fondation du Groupe Telekomunikacja Polska

Contact -Tél. : +48 22 844 58 98 - Portable : +48 515 149 646

Mèl : jadwiga.czartoryska@telekomunikacja.pl

¹ UKE - Office de Communications Électroniques (régulateur polonais), Varsovie - données de 2007.

² GUS - Bureau Central des Statistiques, Varsovie, données d'avril 2007.

La télé-santé à Trikala (Grèce), pour une prise en charge à domicile des patients atteints de maladies chroniques

La Grèce, comme les autres pays européens, doit faire face aux conséquences médico-sociales du vieillissement de sa population en termes, d'accès aux soins, de suivi et de prise en charge, humaine, sociale et financière, des patients. Interpellés au quotidien sur toutes ces questions, les responsables locaux de la municipalité de Trikala (composée de 26 municipalités locales soit une population totale de 350 000 habitants – région de Thessalie), ont décidé d'apporter des solutions concrètes aux citoyens, en optant pour la télé-médecine. Un contexte local porteur peut expliquer ce choix. La municipalité de Trikala a développé un réseau social dense et de proximité auprès des personnes âgées et de celles atteintes de maladies chroniques depuis de nombreuses années. Par ailleurs, la ville capitalise sur le partenariat monté avec la Faculté de médecine implantée sur son territoire, tandis que ce dernier bénéficie depuis 2005 d'une couverture haut débit Internet de la population supérieure à la moyenne nationale, grâce au déploiement de la technologie Wifi. Autant d'éléments qui ont conduit la municipalité de Trikala à mettre en place, depuis l'automne 2006, un dispositif de télé-monitoring installé au domicile de patients atteints de maladies chroniques.

Jusqu'à aujourd'hui, se sont 150 personnes qui ont bénéficié de la solution de télé-monitoring déployée par la ville, dont 60 % d'entre elles sont des hommes. Tous ces patients sont atteints de maladies cardiovasculaires, d'hypertension ou d'affections pulmonaires chroniques graves, comme un asthme sévère.

Confort et contrôle médical du patient garantis

La plupart de ces patients habitent dans la ville de Trikala, à moins de 5 kilomètres du premier hôpital. Seuls deux patients ont un accès plus difficile à un centre hospitalier. Ils habitent pour l'un à 20 et l'autre à 50 kilomètres du premier hôpital. L'objectif poursuivi par ce projet est de pouvoir suivre à domicile des patients habitant en zone urbaine atteints de maladie chronique qui nécessitent un suivi régulier de leur état de santé. Il ne s'agit pas de remédier à la difficile question d'un meilleur accès aux soins qui concerne tout autant la Grèce que les autres pays européens, mais bien d'apporter un nouveau service santé à domicile aux patients, grâce à l'utilisation des TIC. C'est toute la prise en charge médicale du patient qui est repensée avec des solutions innovantes apportées en guise de réponses. Concrètement le patient est équipé d'un dispositif léger fixé au niveau de la main. L'équipement comprend des télé-électrocardiographes et moniteurs de pression sanguine et de taux de glucose sans fil (Bluetooth). Certaines données sont enregistrées, puis transférées grâce aux technologies PSTN ou GPRS à l'hôpital de référence pour analyse des résultats et échanges avec le patient. L'équipe qui supporte le programme est composée, d'un médecin spécialisé, de deux infirmiers, de deux opérateurs téléphoniques et d'un technicien spécialisé en technologies de l'information issus d'une société spécialisée (Vidavo S.A.), Tous suivent cette expérimentation et prennent en charge la relation avec le patient, en collaboration étroite avec la Faculté de médecine, partenaire du projet.

Médecine préventive gagnante grâce à la télé-santé

Une première étude tentant d'évaluer l'efficacité du service de télé-monitoring, menée conjointement par la commune de Trikala et la Faculté de médecine montre que le dispositif permet un meilleur suivi et contrôle des patients à l'occasion des télé-consultations. En effet, la télé-médecine appliquée au suivi des maladies chroniques permet un meilleur diagnostic à distance par un suivi et un contrôle régulier. Les patients ne sont plus contraints de se rendre au sein d'un centre hospitalier pour une simple visite de contrôle. La médecine préventive s'en trouve renforcée. Le coût de fonctionnement du dispositif, pris en charge par la ville de Trikala, est de 5 000 € par mois pour l'ensemble des 150 personnes avec un investissement de départ de 85 000 € consacrés à l'équipement de base des patients, réalisés grâce à l'aide de fonds européens. Par ailleurs, la municipalité en tant que maître d'œuvre du projet prend en charge les ressources humaines et financières inhérentes à l'équipe médicale et technique en charge de l'expérimentation. Une équipe médicale qu'il a fallu former à cette nouvelle pratique de la médecine. Des patients qui se sont familiarisés avec l'usage de nouveaux appareils de contrôle et de suivi de leur état de santé. Avec pour résultat concret, une baisse des admissions aux urgences et pour de longs séjours à l'hôpital, des patients atteints de maladies chroniques. Avec pour conséquence, une meilleure gestion des ressources humaines et financières au sein de l'hôpital. Bénéfice appréciable pour un secteur de la santé qui, partout en Europe, croît inexorablement aux sein des budgets publics, tant locaux que nationaux.

Pour en savoir plus,

Monsieur RAPTIS (anglophone) - Responsable du bureau « e-trikala »

Contact – Tél.: + 30 24310 22899 / Portable : + 30 6944514470

oraptis@e-trikala.gr

Stella TASIYOU (francophone) – Assistante exécutive

Contact -Tél. : +30 24310 22899 / portable : +30 6949066658 –

stasiou@e-trikala.gr

- Regard d'expert -

Les territoires européens face à l'enjeu de l'économie de la connaissance

Economie de la connaissance ou des savoirs, régions de la connaissance, territoires de compétences, technologies de la connaissance... sont autant d'acceptions d'un même concept global encore peu mis en œuvre en France au niveau des stratégies territoriales. Pourtant les territoires qui favorisent l'accès et le partage des savoirs en s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication sont de plus en plus nombreux comme l'ouvrage « *pour une Europe innovante* » nous le montre à travers les exemples de plusieurs initiatives européennes menées en la matière. Ainsi, en Finlande, les instances territoriales se préoccupent de la formation de tous en misant sur une économie des compétences rendue possible grâce à l'utilisation généralisée des technologies de l'information. De même, parmi bien d'autres initiatives espagnoles, les Wikipédias locaux se développent en Estrémadure, alors qu'en Catalogne le maire de Mataró développe une cartographie des savoirs destinée aux chefs d'entreprise qui souhaitent s'implanter sur son territoire...

La démultiplication de telles initiatives concrètes illustrent le dynamisme des collectivités locales européennes en matière de développement de l'économie de la connaissance à l'échelle territoriale, mouvement auquel la France ne participe, encore à ce jour, que fort modérément.

Entretien, pour mieux comprendre ce phénomène, avec André Jean-Marc Loechel, président de la Fondation des Territoires de Demain¹, fondation créée en 2007 pour mieux éclairer les nouveaux horizons du développement territorial et en accompagner les acteurs.

Que recouvre le terme d'économie de la connaissance appliqué à l'échelle d'un territoire ?

Le terme d'économie de la connaissance est utilisé depuis plus d'une décennie. Il apparaît dans un contexte caractérisé par l'émergence d'une société, non seulement de plus en plus globalisante, mais également basée toujours plus largement sur les outils numériques et au sein de laquelle l'accès et le partage des savoirs représentent de véritables leviers stratégiques de développement. Le rôle des infotechnologies est essentiel, voire omniprésent, dans la mise en relation de l'ensemble des acteurs et promoteurs de cette économie émergente basée sur la connaissance. A cet égard, les territoires et les collectivités territoriales apparaissent de plus en plus comme des acteurs de premier plan. Dans un contexte de compétitivité exacerbée entre les territoires, ce sont les rapports de ces derniers à l'innovation et à la mobilisation des savoirs qui fait aujourd'hui la différence. Les nouvelles formes d'apprentissage, l'accès aux connaissances, leur diffusion, leur transmission, voire leur transformation en compétences sont autant d'avantages compétitifs dynamiques pour les territoires qui en prennent la juste mesure.

¹ *Objet de la Fondation des Territoires de Demain :*

- observer le rapport continu des territoires aux savoirs dans le cadre de l'Observatoire Numérique
- mener des travaux de prospective dans le cadre de la Société du Futur
- accompagner les acteurs désireux de s'engager dans l'économie de la connaissance.

Il semblerait que les territoires français se tiennent à l'écart, pour le moment, du mouvement de fond qui traverse l'Europe en matière de développement de l'économie de la connaissance ? Comment expliquez-vous cette tendance ?

A l'exception notamment de l'Alsace qui entend clairement se positionner comme région de la connaissance, il est vrai que pour le moment, les territoires français sont assez peu engagés dans ce mouvement dont nombre d'élus locaux semblent mal appréhender les contours et les enjeux. Les raisons de ce décalage sont complexes, mais l'explication culturelle est la plus évidente. On constate de fait que les états les moins centralisés, tels que l'Espagne, mais aussi l'Italie ou l'Allemagne se distinguent par une forte prise de conscience des enjeux à relever en matière d'économie du savoir. Les décideurs locaux se positionnent alors comme de véritables entrepreneurs de la connaissance dans la gestion des territoires à l'échelle locale. Ce qui se traduit aujourd'hui par la mise en œuvre de projets concrets, aboutis, très pertinents à étudier, dont l'ouvrage « *pour une Europe innovante* » se fait l'écho pour ce qui est de certains d'entre eux.

Dans quels domaines le développement de l'économie de la connaissance bouleverse-t-elle le plus l'action publique locale ?

Les domaines de la culture, du tourisme et plus globalement toute la gestion du développement économique du territoire, ainsi que la gestion des relations avec les citoyens avec l'e-démocratie et la gouvernance participative, sont profondément modifiés lorsque les acteurs publics placent l'économie de la connaissance au cœur de leur stratégie territoriale. Une fois ces grands domaines d'actions et bénéfiques inhérents identifiés, les modalités de valorisation des informations et des savoirs peuvent diverger dans leur mise en oeuvre.

Dans le secteur culturel par exemple, les territoires s'engagent largement dans le développement d'un marketing territorial basé sur la valorisation de la créativité et du patrimoine culturel. Ainsi, à la suite de projets européens novateurs comme MOSAIC, les réalisations de musées virtuels se démultiplient, comme en Italie ou en Pologne avec par exemple le musée virtuel de l'insurrection de Varsovie présenté dans l'ouvrage « *pour une Europe innovante* ».

Les nouvelles formes de tourisme prennent également appui sur les technologies de la connaissance au travers notamment de la géo-localisation des données issues des grandes plateformes informationnelles territoriales en cours de constitution. Toutes ces solutions et outils contribuent concrètement au développement d'une économie territoriale de la connaissance. Au travers des portails touristiques et des centrales de réservation, de la géo-localisation des contenus culturels, des reconstitutions virtuelles et de la navigation en 3D, le secteur touristique assisté par les technologies de la connaissance est en train de changer complètement de visage, au point d'assurer un succès certain à des concepts comme celui « d'itinérance cognitive ». Et ce sont souvent les petites villes, de même que le monde rural - au travers d'innombrables initiatives souvent méconnues - qui bénéficient des retombées positives de vraies stratégies territoriales en matière d'économie du savoir. Dans le domaine du « tourisme 3.0 », les approches cognitives de l'économie touristique permettent de souligner le développement des moteurs de recherche verticaux et surtout l'exposition de la cartographie interactive, permettant de changer de dimension dans notre approche des espaces que nous appréhendons au travers des connaissances qui nous sont proposées en temps réel.

Comment les territoires européens appréhendent-ils concrètement le concept d'économie de la connaissance ?

Cette approche est menée aujourd'hui de multiples manières. Dans le monde rhénan, la notion d'économie de la connaissance s'apparente à une vision prospective construite par les habitants d'un territoire. L'objectif étant d'avoir une vision partagée du futur, en matière par exemple de politique d'urbanisme. Ceci en misant sur la synergie par exemple des approches des citoyens et des élus locaux, des urbanistes et des techniciens autour de cas concrets tels que la réhabilitation d'un lieu ou la reconstruction d'un quartier. La richesse et le croisement des regards et des compétences de chacun doit permettre d'élaborer un projet consensuel et durable. Cette vision prospective fait parfois encore défaut dans l'élaboration des politiques publiques locales en France.

En Estrémadure, quarante collectivités de la région se sont mobilisées pour créer des centres de la connaissance. Espaces de mémoire, ces centres préservent et diffusent la culture locale et régionale à travers une immense bibliothèque de l'expérience, de la mémoire du territoire et de ses habitants. L'essentiel est ici de faire en sorte que chacun comprenne mieux le contexte territorial qui est le sien pour mieux se projeter et construire un avenir commun. A l'origine, ce sont des espaces multimedia qui ont évolué vers un dispositif plus élaboré plaçant la gestion de la connaissance au cœur de ces espaces pour développer les capacités des citoyens à pouvoir transformer la gestion des savoirs en acquisition de nouvelles compétences. D'où l'expression même de « *ciudades del conocimiento* » largement utilisée pour qualifier bien des cadres d'action des élus espagnols.

Dans le nord de l'Europe, à Helsinki, le terme de « territoire de la connaissance » recouvre la notion de partage de l'information au sein de l'espace public : là, les technologies de l'information sont au service de la diffusion la plus large possible de toute information mise à la disposition des citoyens, et ce quel que soit le lieu public : écoles, transports en commun, voies publiques... En Finlande de même, le déploiement des laboratoires vivants ont ainsi eu pour ambition première de mobiliser les compétences et analyses de tous pour devenir des vecteurs d'innovation technologique, mais aussi et surtout sociétale.

Partout en Europe et dans le monde, on assiste à un phénomène majeur d'agrégation des savoirs et des compétences d'un espace donné, donnant naissance souvent à des centres de compétences de taille variée et constituant un vecteur central d'attractivité, de compétitivité et de création de valeur ajoutée. Sont ainsi apparus au cours de ces dernières années, de la Slovénie au Portugal, des dizaines de « laboratoires vivants » réunissant entreprises, structures de recherche et surtout usagers autour de thématiques innovantes, créatrices d'emplois et de dynamiques de promotion de collectivités loin de toujours figurer dans les palmarès de l'attractivité : on peut citer à cet égard les CENT (Centres Européens de Nouvelles Technologies), dont le premier est prévu en Ardèche et les suivants notamment en Dordogne et en Champagne. Il en est ainsi également du projet de Laboratoire européen des territoires de demain - EUTERTO (*European Territories of Tomorrow*) Laboratory - centré sur une prospective des usages du haut débit, développé à Strasbourg sur les bords du Rhin.

Une telle dynamique caractérise de la même manière aujourd'hui des initiatives dans les *Hautes Pyrénées*, telles que celle de Saint Laurent de Neste et de son futur centre d'interprétation du patrimoine, ou dans les Hautes Alpes avec le projet de village de la connaissance à Peyresq. On assiste ainsi à une véritable « clustérisation » des territoires et de leurs compétences qui dépasse donc très largement les structures habituelles de clusters traditionnels ou de pôles de compétitivité : c'est tout ce mouvement qu'entend d'ailleurs accompagner le groupe de recherches sur l'économie de la connaissance créé à l'occasion d'une première réunion au Sénat le 5 novembre 2008 en relation avec les grands réseaux européens de l'innovation.

Comment sensibiliser les élus locaux et cadres territoriaux français à la pertinence du concept d'économie de la connaissance en faveur du développement et de l'attractivité de leur territoire ?

La diffusion la plus large possible auprès des élus locaux français de l'ouvrage « *pour une Europe innovante* » est un excellent moyen de sensibilisation sur ce qui se pratique ailleurs en la matière. Il nous faut aujourd'hui démultiplier ce genre d'ouvrages, mais aussi les faire vivre tout au long de toute une année au travers de manifestations et rencontres multiples. Par ailleurs, les territoires français doivent savoir que la Commission européenne soutient les initiatives plaçant les technologies de la connaissance au cœur de leur stratégie territoriale de développement : il en est ainsi d'appels à projets comme celui lancé à la fin de chaque année sur le thème précisément des « Régions de la connaissance ».

Pour en savoir plus :

André Jean-Marc LOECHEL
Président de la Fondation des Territoires de Demain
Laura GARCIA VITORIA
Directrice du conseil scientifique
Contact -Tél. : 01 43 58 45 73 - www.territoires-de-demain.org

- Annexes -

Plus de 100 initiatives
en France...



Développement économique

Ouvrir son commerce en un clic Amsterdam / Pays-Bas
Une agence pour l'emploi à toute heure ! Podlachie / Pologne
Le haut débit pour désenclaver le territoire Zabla Wola et Osiek / Pologne

Gestion interne de la collectivité

Objectif zéro papier Agueda / Portugal

Santé et social

Télégestion médicale à domicile Tifkisa / Grèce

Services au public

De l'e-participation démocratique Ebreichsdorf / Autriche
« The wwworld belongs to everyone » Kortrijk / Belgique
Portes ouvertes sur la gestion communale Espoo / Finlande
L'e-démocratie au service de la Città Monopoli / Italie
Optimiser avec la géolocalisation Malopolska / Pologne
Le surf en Wifi Maurice

Tourisme et culture

Devoir d'e-mémoire Varsovie / Pologne
Un portail pour le patrimoine culturel lituanien Lituanie
De la convivialité recréée grâce au multimédia Horny / Slovaquie

Éducation

Antisèches pour étudiants malins Salamanca / Espagne

Pour aller plus loin

Les TIC au secours de la désertification Soria / Espagne
Citilab, un territoire de la connaissance Cornellà / Espagne



Contacts presse

<u>AMF</u> :	Marie-Hélène GALIN Tél. : 01 44 18 13 59 mhgalin@amf.asso.fr
<u>AdCF</u> :	Katia PAULIN Tél. : 01 55 04 88 13 k.paulin@adcf.asso.fr
<u>AMGVF</u> :	Sébastien FOURNIER Tél. : 01 44 39 34 56 s.Fournier@grandesvilles.org
<u>APVF</u> :	Yohan WAYOLLE Tél. : 01 45 44 63 99 ywayolle@apvf.asso.fr
<u>FMVM</u>	Jean-Sébastien SAUVOUREL Tél. : 01 45 44 90 11 Js.sauvourel@villesmoyennes.asso.fr
<u>France Télécom-Orange:</u>	Cathy EXCOFFIER Tél. : 01 44 44 27 99 cathy.excoffier@orange-ftgroup.com Direction des Relations avec les Collectivités Locales
<u>DDB Live</u> :	Lauranne VOYENNE-CALLON Tél. : 01 53 32 55 14 – 06 22 80 72 24 Lauranne.voyenne-callon@ddblive.fr

Les photos numériques de :

- Jacques PELISSARD, président de l'Association des maires de France (AMF)
- Daniel DELAVEAU, président de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF)
- Michel DESTOT, président de l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF)
- Martin MALVY, président de l'Association des petites villes de France (APVF)
- Bruno BOURG-BROC, président de la Fédération des maires des villes moyennes (FMVM)
- Didier LOMBARD, président directeur général de France Télécom-Orange
- Bruno JANET, conseiller spécial du président et directeur des relations avec les collectivités locales de France Télécom-Orange

sont disponibles sur demande.

*«pour une Europe innovante»
Conception-réalisation Scripto Sensu, Paris, novembre 2008, 272 pages,
Ouvrage disponible gratuitement sur simple demande
auprès de l'un des partenaires dans la limite des stocks disponibles.*